

Paris le 2 avril 2015

**A l'attention de M. Franck MOUGINS**

**DRH VINCI**

La récente plainte déposée par l'association Sherpa porte gravement atteinte à l'image de notre groupe. Vinci est attaqué pour travail forcé, réduction en servitude et recel. Nous sommes conscients que ce type d'accusations peut engendrer des pertes de contrats auprès de bien des donneurs d'ordre (publics ou privés), avec de graves conséquences sur l'emploi.

Sans nous prononcer sur le fond de cette affaire, nous ne pouvons rester sans réaction. Ce qui est soulevé est une question de responsabilité sociale du groupe VINCI. Les enjeux couvrent aussi bien le périmètre international du groupe que ses activités européennes ou nationales. En Europe et en France, Vinci a fait et fait encore appel à des travailleurs détachés. En France plus précisément, le groupe contribue ainsi au dumping social dans le BTP via le phénomène du détachement qui explose. Les sous-traitants, les entreprises de travail temporaire, dans des cas identifiables, ne respectent pas le droit du travail sur bien des chantiers. Dans tous les pôles, ce sont les conditions de travail qui se dégradent.

La CFDT a déjà démontré qu'elle savait faire la part des choses en étant capable de remonter à la direction du groupe des cas avérés et reconnus de non-respect de sa responsabilité sociale.

Vinci est audité sur le respect du Manifeste et une note dans les indices de développement durable. Clairement, cela ne suffit pas. Rien ne pourra remplacer la connaissance du terrain qu'ont les salariés, les représentants du personnel et les organisations syndicales.

Pour la CFDT, la construction d'un modèle d'entreprise respectueux d'une responsabilité sociale assumée doit aller au-delà des sujets de sous-traitance responsable et doit inclure les autres dimensions que sont l'environnement, le social et l'économique.

Vinci a pris le 13 janvier 2015 des engagements en matière de principes directeurs pour un dialogue constructif avec les parties prenantes, à l'initiative du Comité 21.

Dans ce sens, la CFDT sollicite au plus vite une rencontre avec vous afin d'évoquer l'ouverture d'une négociation sur le respect des principes du développement durable et de la RSE. Un tel accord ne pourrait avoir de portée que si le pilotage concret de son application implique directement les organisations syndicales. Son contenu doit englober plus largement les enjeux d'un développement durable, et la gestion par le groupe de ses impacts et de leurs conséquences.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour le collectif CFDT,

Patrick GOUDALLE